

COUPE DU COMITE DES CLUBS 2020

CADRAGES :

Tirage au sort effectué suivant les résultats du 1^{er} tour de la coupe du Comité. Les rencontres des cadrages devront se jouer **le dimanche 11 octobre 2020**.

Le club tiré en premier reçoit, il doit fournir un arbitre officiel dont il assure les frais.

Les résultats seront communiqués au Comité de l'Aveyron par e-mail (à défaut par courrier) dès le lendemain de la compétition par le club vainqueur, à l'aide de la feuille de match ci-jointe.

Le club tiré le premier reçoit :

- Argence pétanque Ste Geneviève contre Marmotte Pétanque St Geniez d'Olt
- Pétanque Montbazinoise contre Pétanque Joyeuse de Millau
- Carladez Pétanque contre Amicale Bouliste St Jeantaise

Je vous rappelle que chaque président de club concerné, doit prendre contact avec l'équipe adverse pour déterminer le jour et l'heure de leur rencontre. En cas de désaccord, la rencontre aura **obligatoirement** lieu sur les terrains de la première équipe nommée, le jour de la date butoir.

De plus, suivant les instructions de l'article 7, du même règlement, je vous précise que les équipes sont placées obligatoirement sous la direction d'un capitaine non joueur. Les six (ou huit) joueurs participant à cette compétition, doivent être vêtus d'un haut identique permettant d'identifier votre club. Les clubs qui ne respecteraient pas ce dernier point du règlement seront exclus lors de la prochaine Coupe de France 2021.

En outre, le port de tenues publicitaires est autorisé dans la mesure où elles respectent les lois et règlements nationaux en vigueur, notamment quant à l'interdiction des publicités pour le tabac et les alcools.

En vous souhaitant bonne chance, veuillez agréer mes sincères salutations sportives.

Le Responsable de la Commission

Jacques EDOUARD